

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le comité de démolition créé par la Ville de Shawinigan aux termes de son Règlement SH-705 relatif à la démolition d'immeubles, a été saisi le 8 mai 2024, d'une demande de permis de démolition complète visant un immeuble situé au 905, rang Saint-Mathieu, secteur Shawinigan-Sud et appartenant à GESTION MARCO BIANKI INC. et CHOC DÉMOLITION INC.

Le comité de démolition statuera sur cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra le lundi 22 juillet à 15h à l'hôtel de ville sis au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville. Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé a été déposé avec la demande afin d'y construire des habitations unifamiliales.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante :

Service du greffe  
Ville de Shawinigan  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400  
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Ou par courriel au : [greffe@shawinigan.ca](mailto:greffe@shawinigan.ca)

Shawinigan, ce 10 juillet 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe